

BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 27-05-2025

Le vingt sept mai deux mille vingt cinq à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire s'est réuni en salle du Conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives, 2 avenue du Général Vidalot 82400 VALENCE D'AGEN, à la suite de la convocation adressée le onze avril deux mille vingt cinq.

Nombre de membres en exercice : 14.

13 PRESENTS : Jean Paul TERRENNE, Jean Paul DELACHOUX, Olivier RENAUD, Eric DELFARIEL, Bruno DOUSSON, Stéphan RATTO, Madame Christiane LECORRE, Guy MERIE et Serge BOYER.

ABSENTS EXCUSES: Jean Michel BAYLET, Madame Francine FILLATRE, Jean DUPUY et Madame Marie Bernard MAERTEN

POUVOIR DE VOTE : Pascal BENOIT à Eric DELFARIEL

Nombre de Vice-Présidents : 14
Vice-Présidents en exercice : 14
Nombre de Vice-Présidents présents : 9
Quorum : 8

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **17 h 30**.

Mr Bruno DOUSSON est désigné comme secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu de la réunion du Bureau Communautaire du 18 avril 2025

2025BC1-1-2-23**OBJET : CRÉATION DU MUSÉE DE LA FAÏENCE ET DE LA BATELLERIE À AUVILLAR
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

La Communauté de Communes a lancé une consultation par voie de procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

La consultation concerne la création du musée de la faïence et de la batellerie à Auvillar, décomposée en plusieurs lots, dont la date de remise des offres était fixée au 27 janvier 2025 à 12h00.

Le Bureau Communautaire en date du 18 avril 2025 a attribué 13 lots, et déclaré sans suite 5 lots sur le fondement de l'article R.2185-1 du Code de la Commande publique destinés à être relancés.

Concernant les lots 18 et 20, la Commission des plis s'est réunie le 20 mai 2025 pour le jugement des offres du lot 18 et se réunira le 26 mai 2025 pour le lot 20.

LOT 18 : AGENCEMENT/VITRINE ET MOBILIERS STANDARDS

4 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
SAS SOMEPOSE	31330 GRENADE
HARMOGE SARL	31020 VILLORBA (Italie)
ART CONCEPT SERVICE	33320 EYSINES
ADIMES AGENCEMENT	21300 CHENOVE

Les critères d'analyse des offres pour le lot 18 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
<i>1.1-Analyse technique, procédés d'exécution, matériaux et fiches techniques</i>	25 %
<i>1.2-Moyens humains et techniques affectés au chantier</i>	15 %
<i>1.3-Planning travaux, optimisation du temps et organisation du chantier</i>	10 %
<i>1.4-Disposition de préservation de l'environnement</i>	5 %

1.5-Cohérence et vraisemblance de la DPGF	5 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Les candidats avaient la possibilité de présenter des variantes et l'obligation de faire une proposition pour les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) suivantes :

Lot	Libelle	Description
18	PSE 1 :Tabouret pour niveau 1 et 2	Fourniture et mise à disposition de tabourets à destination de la consultation des interfaces tactiles
18	PSE 2 : Pupitre support d'interface numérique	Support interface numérique à destination du dispositif optionnel M02a (jeu de l'art de naviguer) et M09 (fabrication d'une plume à écrire). Réalisation d'un pupitre numérique métallique selon description du point 18.14 du CCTP

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre de base négociée du candidat HARMOGE est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

Le choix d'une finition stratifiée dans l'offre de base (plutôt que laquée, en variante) est un investissement qui garantit une plus grande durabilité des surfaces et aussi une simplicité de nettoyage des mobiliers qui seront plus résistants.

Par ailleurs, l'entreprise HARMOGE a proposé des détails dans son offre, qui permettent notamment une sécurisation accrue des capots vitrines par ajout de profils aluminium laqués.

Les équipes de l'entreprise sont très complètes avec toutes les compétences attendues.

Le planning très détaillé (partie études et partie chantier) est également très satisfaisant au regard des attentes du projet.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire les candidats suivants :

Estimation Solution de base : 291 864,75 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. au regard de la DPGF
1	HARMOGE	Solution de base négociée : 307 669,00 €
2	HARMOGE	Solution variante négociée : 302 745,00 €
3	ART CONCEPT SERVICES	Solution variante négociée : 293 128,71 €
4	ART CONCEPT SERVICES	Solution de base négociée : 298 001,46 €
5	ADIMES	Solution de base négociée : 283 782,82 €
6	ADIMES	Solution variante négociée : 287 111,68 €
7	SOMEPOSE	Solution de base : 364 059,49 €
8	SOMEPOSE	Solution variante : 364 059,49 €

Le classement suivant pour la solution de base + PSE 1 est proposé :

Estimation Solution de base : 291 864,75 € HT Estimation PSE 1 : 1 100,00 € HT Estimation solution de base + PSE1 : 292 964,75 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. Solution de base + PSE 1
1	HARMOGE	Solution de base négociée : 307 669,00 € PSE 1: 1 470,00 € Soit un total de : 309 139,00 €
2	HARMOGE	Solution de variante négociée : 302 74500 € PSE 1: 1 470,00 € Soit un total de : 304 215,00 €
3	ART CONCEPT SERVICES	Solution variante négociée : 293 128,71 € PSE 1: 1 344,00 € Soit un total de : 294 472,71 €
4	ART CONCEPT SERVICES	Solution de base négociée : 298 001,46 € PSE 1: 1 344,00 € Soit un total de : 299 345,46 €

5	ADIMES	Solution de base négociée : 283 782,82 € PSE 1 : 1 395,00 € Soit un total de : 285 177,82 €
6	ADIMES	Solution variante négociée : 287 111,68 € PSE1 : 1 395,00 € Soit un total de : 288 506,68 €
7	SOMEPOSE	Solution de base : 364 059,49 € PSE1 : 1 742,26 € Soit un total de : 365 801,75 €
8	SOMEPOSE	Solution variante : 364 059,49 € PSE1 : 1 742,26 € Soit un total de : 365 801,75 €

Le classement suivant pour la solution de base + PSE 2 est proposé :

Estimation Solution de base : 291 864,75 € HT Estimation PSE 2 : 1 990,00 € HT Estimation solution de base + PSE2 : 293 854,75 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. Solution de base + PSE 2
1	HARMOGE	Solution de base négociée : 307 669,00 € PSE2 : 2 808,00 € Soit un total de : 310 477,00 €
2	HARMOGE	Solution de variante négociée : 302 745,00 € PSE2: 2 808,00 € Soit un total de : 305 553,00 €
3	ART CONCEPT SERVICES	Solution variante négociée : 293 128,71 € PSE2 : 6967,75 € Soit un total de : 300 096,21 €
4	ART CONCEPT SERVICES	Solution de base négociée : 298 001,46 € PSE2 : 6967,75 € Soit un total de : 304 968,96 €
5	ADIMES	Solution de base négociée : 283 782,82 € PSE 2 : 3 690,00 € Soit un total de : 287 472,82 €
6	ADIMES	Solution variante négociée : 287 111,68 € PSE 2 : 3 690,00 € Soit un total de : 290 801,68 €

7	SOMEPOSE	Solution de base : 364 059,49 € PSE2 : 1 095,82 € Soit un total de : 365 155,31 €
8	SOMEPOSE	Solution variante : 364 059,49 € PSE2 : 1 095,82 € Soit un total de : 365 155,31 €

Le classement suivant pour la solution de base + PSE 1 + PSE2 est proposé :

Estimation Solution de base : 291 864,75 € HT Estimation PSE 1 : 1 100,00 € HT Estimation PSE 2 : 1 990,00 € HT Estimation solution de base + PSE1+PSE2 : 294 954,75 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. Solution de base +PSE1 + PSE 2
1	HARMOGE	Solution de base négociée : 307 669,00 € PSE 1 : 1 470,00 € PSE 2 : 2 808,00 € Soit un total de : 311 947,00 €
2	HARMOGE	Solution de variante négociée : 302 745,00 € PSE 1 : 1 470,00 € PSE 2 : 2 808,00 € Soit un total de : 307 023,00 €
3	ART CONCEPT SERVICES	Solution variante négociée : 293 128,71 € PSE 1: 1 344,00 € PSE 2 : 6 967,75 € Soit un total de : 301 440,21 €
4	ART CONCEPT SERVICES	Solution de base négociée : 298 001,46 € PSE 1: 1 344,00 € PSE 2 : 6 967,75 € Soit un total de : 306 312,96 €
5	ADIMES	Solution de base négociée : 283 782,82 € PSE 1 : 1 395,00 € PSE 2 : 3 690,00 € Soit un total de : 288 867,82 €
6	ADIMES	Solution variante négociée :287 111,68 € PSE 1 : 1 395,00 € PSE 2 : 3 690,00 € Soit un total de : 292 196,68 €

7	SOMEPOSE	Solution de base : 364 059,49 € PSE1 : 1 742,26 € PSE2 : 1 095,82 € Soit un total de : 365 155,31 €
8	SOMEPOSE	Solution variante : 364 059,49 € PSE1 : 1 742,26 € PSE2 : 1 095,82 € Soit un total de : 365 155,31 €

LOT 20 : ÉQUIPEMENTS ET PRODUCTION MULTIMÉDIA

5 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

Entreprise	Code postal - Ville
DRÔLE DE TRAME	93100 MONTREUIL
MOTION AGENCY	67000 STRASBOURG
FLEUR DE PAPIER	26400 CREST
KALEO SARL	34170 CASTELNAU-LE-LEZ
MAZEDIA	44800 SAINT-HERBLAIN

Les critères d'analyse des offres pour le lot 20 sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
1.1-Analyse technique, procédés d'exécution, matériaux et fiches techniques	25 %
1.2-Moyens humains et techniques affectés au chantier	15 %
1.3-Planning travaux, optimisation du temps et organisation du chantier	10 %
1.4-Disposition de préservation de l'environnement	5 %
1.5-Cohérence et vraisemblance de la DPGF	5 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Les candidats avaient la possibilité de présenter des variantes et l'obligation de faire une proposition pour les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) suivantes :

Lot	Libelle	Description
20	PSE 1 : Film fabrication plume	Réalisation d'un film « fabrication d'une plume à écrire » selon l'article 8.3.1 du CCTP
20	PSE 2 : Jeu : fais toi même ton décors	Mise en place d'un dispositif interactif : « Fais toi même ton décor d'assiette » selon l'article 8.3.2 du CCTP

Le candidat MOTION AGENCY obtient la meilleure note avec son offre variante négociée, à laquelle peuvent s'ajouter les prestations supplémentaires éventuelles PSE1 et PSE2.

L'offre variante négociée est un dispositif numérique interactif : un quizz s'adressant aux familles et aux visiteurs individuels. Les groupes ayant également la possibilité d'avoir le quizz sous la forme d'une édition papier.

L'offre de base négociée du candidat n'obtient pas le prix le moins-disant mais propose un dispositif audiovisuel, qui porte sur la création d'un film : mise en œuvre d'iconographies d'archives et de cartographie animée à créer, un commentaire sonore en voix off français et un commentaire multilingue. Le film est accessible aux groupes et aux scolaires et facilement utilisable par un guide qui peut prendre la main sur le pilotage du son.

En complément, la PSE1 proposée est un film « la fabrication d'une plume à écrire » ajoutant un contenu animée qui étaye le sujet sur la plume.

La PSE2 est la production d'un jeu qui ajoute une animation dans la visite des collections de faïences destinées aux publics jeunes et aux familles.

Au vu de ces éléments, après étude et comparaison des éléments techniques mentionnés dans la solution de base négociée et dans la solution variante négociée, la Commission des plis propose de retenir le candidat MOTION AGENCY pour son offre de base négociée avec les PSE 1 et 2 correspondant aux besoins.

La Commission des Plis propose ainsi au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation Solution de base : 82 230,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant € H.T. au regard de la DPGF
1	MOTION AGENCY	Solution de base négociée : 90 220,54
2	MOTION AGENCY	Solution variante négociée : 89 914,04
3	DRÔLE DE TRAME	Solution variante 2 négociée: 108 070,12
4	DROLE DE TRAME	Solution variante 1 négociée : 109 612,21
5	DRÔLE DE TRAME	Solution de base négociée: 112 220,11
6	KALEO	Solution de base négociée : 60 961,20
7	KALEO	Solution variante négociée : 61 671,70
8	FLEUR DE PAPIER	Solution variante : 121 214,00

9	FLEUR DE PAPIER	Solution de base : 121 285,00
10	MAZEDIA	Solution variante : 132 693,17
11	MAZEDIA	Solution de base : 133 705,75

Le classement suivant pour la solution de base + PSE 1 est proposé :

Estimation Solution de base : 82 230,00 € HT Estimation PSE 1 : 8 860,00 Estimation solution de base + PSE 1 : 91 090,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant € H.T. Solution de base + PSE 1
1	MOTION AGENCY	Solution de base négociée : 90 220,54 PSE1 : 9 156,99 soit un total de : 99 377,53
2	MOTION AGENCY	Solution variante négociée : 89 914,04 PSE1 : 9 156,99 soit un total de : 99 071,03
3	DRÔLE DE TRAME	Solution variante 2 négociée : 108 070,12 PSE1 : 10 216,92 soit un total de : 118 287,04
4	DRÔLE DE TRAME	Solution variante 1 négociée : 109 612,21 PSE1 : 10 216,92 soit un total de : 119 829,13
5	DRÔLE DE TRAME	Solution de base négociée : 112 220,11 PSE1 : 10 216,92 soit un total de : 122 437,03
6	KALEO	Solution de base négociée : 60 961,20 PSE1 : 5 253,00 soit un total de : 66 214,20
7	KALEO	Solution variante négociée : 61 671,70 PSE1 : 5 253,00 soit un total de : 66 924,70
8	FLEUR DE PAPIER	Solution variante : 121 214,00 PSE1 : 9 970,00 € soit un total de : 131 184,00
9	FLEUR DE PAPIER	Solution de base : 121 285,00 PSE1 : 9 970,00 soit un total de : 131 255,00
10	MAZEDIA	Solution variante : 132 693,17 PSE1 : 8 072,78 soit un total de : 140 765,95

11	MAZEDIA	Solution de base : 133 705,75 PSE1 : 8 072,78 soit un total de : 141 778,53
----	---------	--

Le classement suivant pour la solution de base + PSE 2 est proposé :

Estimation Solution de base : 82 230,00 € HT Estimation PSE 2 : 5500,00 Estimation solution de base + PSE 2 : 87 730,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant € H.T. Solution de base +PSE 2
1	MOTION AGENCY	Solution de base négociée : 90 220,54 PSE 2 : 4 283,00 soit un total de : 94 503,54
2	MOTION AGENCY	Solution variante négociée : 89 914,04 PSE 2 : 4 283,00 soit un total de : 94 197,04
3	DRÔLE DE TRAME	Solution variante 2 négociée : 108 070,12 PSE 2 : 10 000,00 soit un total de : 118 070,12
4	DRÔLE DE TRAME	Solution variante 1 négociée : 109 612,21 PSE 2 : 10 000,00 € soit un total de : 119 612,21 €
5	DRÔLE DE TRAME	Solution de base négociée : 112 220,11 PSE 2 : 10 000,00 soit un total de : 122 220,11
6	KALEO	Solution de base négociée : 60 961,20 PSE 2 : 3 000,00 soit un total de : 63 961,20
7	KALEO	Solution variante négociée : 61 671,70 PSE 2 : 3 000,00 soit un total de : 64 671,70
8	FLEUR DE PAPIER	Solution variante : 121 214,00 PSE 2 : 14 000,00 soit un total de : 135 214,00
9	FLEUR DE PAPIER	Solution de base : 121 285,00 PSE 2 : 14 000,00 soit un total de : 135 285,00
10	MAZEDIA	Solution variante : 132 693,17 PSE 2 : 8 897,00 soit un total de : 141 590,17

11	MAZEDIA	Solution de base : 133 705,75 PSE 2 : 8 897,00 € soit un total de : 142 602,75
----	---------	---

Le classement suivant pour la solution de base + PSE 1 + PSE2 est proposé :

Estimation Solution de base : 82 230,00 € HT Estimation PSE 1 : 8 860,00 - Estimation PSE 2 : 5500,00 Estimation solution de base + PSE 1 + PSE2 : 96 590,00 € HT		
Classement	Nom ou raison sociale du candidat	Montant H.T. Solution de base +PSE1 + PSE 2
1	MOTION AGENCY	Solution de base négociée : 90 220,54 PSE1 : 9 156,99 PSE2 : 4 283,00 soit un total de : 103 660,53
2	MOTION AGENCY	Solution variante négociée : 89 914,04 PSE1 : 9 156,99 PSE2 : 4 283,00 soit un total de : 103 354,03
3	DRÔLE DE TRAME	Solution variante 2 négociée : 108 070,12 PSE1 : 10 216,92 PSE 2 : 10 000,00 soit un total de : 128 287,04
4	DRÔLE DE TRAME	Solution variante 1 négociée : 109 612,21 PSE1 : 10 216,92 PSE 2 : 10 000,00 soit un total de : 129 829,13
5	DRÔLE DE TRAME	Solution de base négociée : 112 220,11 PSE1 : 10 216,92 PSE 2 : 10 000,00 soit un total de : 132 437,03
6	KALEO	Solution de base négociée: 60 921,20 PSE1 : 5 253,00 PSE 2 : 3 000,00 soit un total de : 69 214,20
7	KALEO	Solution variante négociée : 61 671,70 PSE1 : 5 253,00 PSE 2 : 3 000,00 soit un total de : 69 924,70
8	FLEUR DE PAPIER	Solution variante : 121 214,00 PSE1 : 9 970,00 PSE 2 : 14 000,00 soit un total de : 145 184,00

9	FLEUR DE PAPIER	Solution de base : 121 285,00 PSE1 : 9 970,00 PSE 2 : 14 000,00 soit un total de : 145 255,00
10	MAZEDIA	Solution de base : 133 705,75 PSE1 : 8 072,78 PSE 2 : 8 897,00 soit un total de : 150 675,53
11	MAZEDIA	Solution variante : 132 693,17 PSE1 : 8 072,78 PSE 2 : 8 897,00 soit un total de : 149 662,95

En conséquence, le Président propose :

- pour le lot 18 – Agencement/vitrine et mobiliers standards, d'attribuer le marché au candidat HARMOGE, pour son offre de base négociée d'un montant forfaitaire de 307 669 € HT

- pour le lot 20 – Équipements et production multimédia, d'attribuer le marché au candidat MOTION AGENCY en groupement, pour son offre de base négociée avec les PSE 1 et 2 pour un montant forfaitaire de 103 660,53 € HT.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- **pour le lot 18 – Agencement/vitrine et mobiliers standards.** d'attribuer le marché au candidat HARMOGE, pour son offre de base négociée d'un montant forfaitaire de 307 669 € HT,

- **pour le lot 20 – Équipements et production multimédia.** d'attribuer le marché au candidat MOTION AGENCY en groupement, pour son offre de base négociée avec les PSE 1 et 2 pour un montant forfaitaire de 103 660,53 € HT.

- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer les marchés correspondants et toute pièce y afférents.

2025BC8-8-24

OBJET : CONVENTION POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DU SENTIER PÉDAGOGIQUE « LES SECRETS DE GARONNE : UNE NATURE À DÉCOUVRIR »

La Communauté de Communes des Deux Rives envisageait de créer un sentier de randonnées sur les bords de la Garonne depuis 2024, dans le but de diversifier son offre touristique sur le territoire.

Dans le même temps EDF avait confié au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Pays de Serres-Vallée du Lot, et après un diagnostic écologique, la réalisation d'un plan de création et de gestion d'un sentier pédagogique sur sa propriété foncière en bord de Garonne sur la commune de Saint-Loup.

Après plusieurs rencontres, les deux parties ont décidé de travailler ensemble sur un projet commun : « Les secrets de Garonne : Une nature à découvrir ».

Afin de pouvoir démarrer la création et la valorisation de ce sentier pédagogique, il est nécessaire de signer une convention, jointe en annexe, dont l'objet est de définir les engagements de chacune des parties cosignataires.

La Communauté de Communes par l'intermédiaire de son équipe Valorisation de l'Environnement Communautaire (VEC), prend en charge l'ouverture du sentier, la pose du mobilier (panneaux pédagogiques, balisage) et l'entretien annuel à raison de 3 à 4 passages par an.

En conséquence, le Président propose donc :

- de l'autoriser à signer cette convention pour la gestion et la valorisation du sentier pédagogique,

- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer toute pièce relative à ce dossier.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'autoriser le Président à signer cette convention pour la gestion et la valorisation du sentier pédagogique,

- d'autoriser le Président, ou son représentant légal, à signer toute pièce relative à ce dossier.

2025BC7-5-2-25

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Président soumet ci-après, les demandes de subvention dont il a été saisi :

RENOUVELLEMENT

- PASSEUSES ET PASSEURS DE MOTS

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de diverses animations de lecture à haute voix en 2025 : **3 000€**

- AMICALE LAÏQUE VALENCIENNE

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 : **40 000 €**

- ECOLE DE RUGBY AVENIR VALENCIEN

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année sportive 2024/2025 : **76 500 €**

NOUVELLE SUBVENTION

- ASSOCIATION LOUS AINATS

Subvention de fonctionnement pour l'organisation d'une après-midi dansante le 05 juin 2025 des EPHAD du Tarn et Garonne : **282 €**

En conséquence, le Président propose :

- d'approuver les versements de subventions pour les montants indiqués ci-dessus,
- de l'autoriser ou son représentant à conclure et à signer une convention avec :
 - l'Amicale laïque Valencienne,
 - l'Ecole de rugby Avenir Valencien,

conformément à la règle applicable pour les subventions supérieures à **23 000 €**.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les participations suivantes :
 - ASSOCIATION LOUS AINATS : 282 €
 - PASSEUSES ET PASSEURS DE MOTS – 3 000 €

-
- L'AMICALE LAÏQUE VALENCIENNE – 40 000 €
 - L'ECOLE DE RUGBY AVENIR VALENCIEN – 76 500 €

- d'autoriser le Président ou son représentant à conclure et à signer une convention avec :

- l'Amicale laïque Valenciennne,
- l'Ecole de rugby Avenir Valencien,

Fait à Valence d'Agen, le 27 Mai 2025
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 30 Mai 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Lamagistère

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Bruno DOUSSON

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché sur le panneau des annonces légales le

La séance est clôturée à 19 heures 00

